



Fenain,

Conseil Municipal le 13 février 2025



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Table des matières

Préambule	3
A – État des lieux économique de la France	4
B – Loi de finances 2026 : Une contribution renforcée des collectivités territoriales à l’effort national qui se heurte à la volonté des sénateurs	5
Evolution de la fiscalité locale.....	7
Situation budgétaire de la commune de FENAIN	8
Recettes de fonctionnement : 4 229 159,11€	9
1/ Dotation Globale de Fonctionnement : 53.12%.....	9
2/ Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle	16
3/ Fonds de compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)	16
C - Analyse de la situation financière et fiscale de la commune de Fenain	17
1/ Les frais de personnel : 2 303 736,86 €	20
2/ Charges à caractère général 1 182 698,23 €	20
3/ Les charges de gestion courantes.....	21
4/ Les intérêts de la dette	22
D – Présentation des Réalisations 2025	23
.....	23
F – Balance 2025.....	24
G – Projet de recettes d’investissement 2025	24

PREPARATION DE L'EXERCICE 2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Préambule

Le Conseil Municipal est invité à présenter un Rapport d'Orientaion Budgétaire (R.O.B) afin de discuter des grandes orientations qui président à l'élaboration du prochain Budget primitif.

L'article 107 de la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a précisé la forme et le contenu du débat d'orientation budgétaire : le rapport doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil de définir la politique d'investissement et la stratégie financière de la commune.

La communication du Rapport d'Orientaion Budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

***Le ROB ne constitue qu'une mesure préparatoire
au vote du budget de la commune
la présentation du document génère un débat
et ne donne pas lieu à un vote***

A – État des lieux économique de la France

1) Perspectives économiques : croissance modérée en 2025, amélioration timide en 2026

L'économie française a continué sa dynamique de croissance modérée en 2024, qui s'est poursuivie en 2025 malgré un contexte international difficile et des incertitudes persistantes.

Selon les toutes dernières prévisions de la Commission européenne, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) devrait être de +0,7 % en 2025, avant de s'accélérer légèrement à +0,9 % en 2026. Cette évolution reflète une demande intérieure encore soutenue, mais entravée par un environnement de politique budgétaire contraint et d'incertitudes globales.

L'OCDE confirme également une reprise progressive de l'activité, prévoyant une hausse du PIB autour de 1,0 % en 2026, portée par une amélioration de la consommation et des investissements.

La France reste dans un cadre de croissance lente, loin des rythmes observés avant la crise sanitaire, mais avec une trajectoire positive attendue pour 2026.

2) Tendance du chômage : légère hausse avant stabilisation

Le marché du travail continue d'être marqué par une progression modérée du chômage, qui résulte d'un ralentissement de l'activité et d'une adaptation plus lente des emplois aux besoins des entreprises.

Selon les projections de la Commission européenne, le taux de chômage devrait atteindre environ 8,0 % en 2026, contre environ 7,6 % en 2025.

La Banque de France anticipe, dans ses propres scénarios, une légère augmentation du chômage en 2026 (autour de 7,8 % selon ses dernières projections), avant un reflux possible à partir de 2027 si l'activité se raffermi.

La tendance devrait être à une légère détérioration du marché du travail en 2025-2026 avant une possible stabilisation plus tardive, soulignant des fragilités persistantes dans l'investissement et la création d'emplois.

3) Inflation : stabilisation et pressions modérées à moyen terme

Après une forte accélération de l'indice des prix à la consommation en 2022-2023, l'inflation en France a nettement ralenti : les dernières données montrent des niveaux bas, principalement tirés par la baisse des prix de l'énergie.

Les projections de la Commission européenne estiment une inflation harmonisée (IPCH) de ~1,0 % en 2025, puis un recul relatif avec une légère remontée à ~1,3 % en 2026.

La Banque de France prévoit également une inflation sous le seuil de 2 % sur l'ensemble de l'horizon de prévision, avec une influence persistante des prix de l'énergie et des services.

L'inflation reste maîtrisée en France, avec des pressions modérées sur les prix malgré les incertitudes géopolitiques et les prix agricoles.

4) Finances publiques : déficit encore élevé, trajectoire d'ajustement progressive

Les finances publiques françaises restent sous forte pression : malgré une amélioration attendue, le déficit demeure largement au-dessus des objectifs européens.

D'après la Commission européenne, le solde public devrait se réduire à environ -5,5 % du PIB en 2025, puis à -4,9 % du PIB en 2026, reflétant les mesures d'ajustement budgétaire prévues dans le PLF 2026 et la dynamique des recettes.

Le ratio de dette publique, déjà élevé autour de 113 % du PIB en 2024, devrait continuer à croître légèrement, approchant ou dépassant les 118 % du PIB en 2026 dans les projections européennes.

La trajectoire des finances publiques montre une amélioration graduelle du déficit, mais la dette reste élevée et constitue un enjeu majeur pour les années à venir.

B – Loi de finances 2026 : Une contribution renforcée des collectivités territoriales à l'effort national qui se heurte à la volonté des sénateurs

1) Contexte politique et législatif de l'adoption du PLF 2026

Comme pour l'exercice précédent, l'année 2025 a été marquée par des difficultés politiques qui ont retardé l'adoption du projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026). Pour garantir la continuité des services publics et des ressources fiscales avant l'adoption définitive du budget, une loi spéciale a été votée fin décembre 2025, publiant au Journal officiel le 26 décembre 2025. Cette loi spéciale a permis notamment :

- d'autoriser la levée des impôts et le recouvrement des recettes pour 2026 ;
- de garantir le financement des services publics essentiels ;
- et d'autoriser l'État à émettre de la dette en attendant un budget annuel complet.

Elle a été complétée par un décret « services votés », qui ouvre les crédits budgétaires dans les limites du budget 2025 en vigueur.

Le PLF 2026 est en discussion parlementaire dans un contexte politique tendu, avec des motions de censures mises en échec et le recours à l'article 49.3 pour certaines parties.

2) Participation accrue des collectivités territoriales à l'effort budgétaire 2026

Le PLF 2026 inscrit une contribution significative des collectivités territoriales à l'effort global de maîtrise des finances publiques, même si les évaluations divergent selon les sources.

- Dans la version initiale du gouvernement, l'effort demandé aux collectivités territoriales atteindrait environ 4,6 milliards d'euros via des mécanismes d'économies et des réductions de recettes.
- D'après les calculs d'organisations d'élus et du Comité des finances locales (CFL), la « facture réelle » pour les collectivités aurait pu être supérieure à 8 milliards d'euros lorsque toutes les mesures (baisse de dotations, pertes de recettes fiscales et contributions liées à la CNRACL) sont prises en compte.

Le Sénat a travaillé à réduire cet effort à environ 2 milliards d'euros dans la version examinée, notamment en rétablissant certains niveaux de dotation (DGF).

3) Mécanismes budgétaires impactant les collectivités

Plusieurs mesures prévues ou reconduites dans le cadre du PLF 2026 affectent directement les ressources ou les charges des collectivités territoriales :

a) Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)

Le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) est maintenu dans une version corrigée pour économiser non plus les 2 Mds€ initialement prévus mais 740 M€. Comme le Sénat le proposait, 140 M€ sont demandés aux départements, 250 M€ aux EPCI. Les communes ne sont plus mises à contribution, conformément à la demande du Sénat.

b) Dotations et transferts fiscaux

- Comme prévu, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) n'augmentera pas en 2026 (après un +150 M€ en 2025) et reste donc à 27,4 Mds€.
- La péréquation verticale sera revue avec + 140 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et +150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale (DSR).

c) Fonds de compensation et incitations à l'investissement

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), essentiel pour soutenir l'investissement local, devait être recentré sur les dépenses d'investissement, limitant l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement antérieurement considérées. Dans la version corrigée, le décalage de son versement aux EPCI à l'année n+1 serait maintenu, mais, contrairement au PLF initial, le maintien de certaines dépenses de fonctionnement dans l'assiette de calcul du FCTVA pourrait faire perdre 300 M€ de moins aux collectivités locales.

- Le fonds vert ne baissera pas par rapport à 2025, comme prévu dans le PLF initial, mais sera conforté pour atteindre des enveloppes de 837 millions d'euros en autorisations d'engagement et 1,070 milliard d'euros en crédits de paiement
 - Le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), qui visait à regrouper la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour simplifier l'accès et l'instruction des dossiers, se heurtant à l'hostilité des élus locaux, ne verra finalement pas le jour. Ainsi, l'enveloppe dédiée à la DETR reste stable par rapport à 2025 alors que celle dédiée à la DSIL continue de diminuer passant de 420 à 220 M€.
- d) Les cotisations employeur à la CNRACL poursuivent leur augmentation jusqu'en 2028

La réforme progressive de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) se poursuit, avec une hausse de 3 points supplémentaires en 2026, représente une charge supplémentaire de l'ordre de 1,2 milliard d'euros pour les budgets locaux.

Evolution de la fiscalité locale



- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de taxes foncières**

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (sur les propriétés bâties et non bâties) pour 2026 augmente cette année de 0.8% (contre 1,7% l'an dernier)

Situation budgétaire de la commune de FENAIN

La gestion de notre budget communal ne se résume pas à une succession de chiffres, elle traduit notre volonté d'allier sobriété immédiate et investissements d'avenir.

Dans un contexte économique mouvant, nous avons fait le choix d'une gestion agile et responsable.

La transition écologique est aussi un levier d'économies. Nos choix en matière d'éclairage public portent aujourd'hui leurs fruits. Le remplacement de 55 points lumineux par la technologie LED a permis de réduire nos dépenses d'éclairage de 7,32 %.

Cette année encore, nous observons une nouvelle hausse des coûts de chauffage (+19,8 %) directement liée à l'instabilité des prix de l'énergie que nous subissons tous.

Nous poursuivons avec détermination l'assainissement de nos finances. La baisse de 17,84 % de la dette par habitant est un signal fort. Elle libère des marges de manœuvre pour nos projets de fonctionnement et d'équipement.

Grâce à cet effort, notre capacité d'autofinancement progresse, nous permettant de garantir la pérennité de services publics de qualité sans compromettre l'équilibre financier de la commune.

Le budget reflète également notre soutien à ceux qui font vivre la commune au quotidien. Si les dépenses de personnel augmentent de 6,51 %, cette évolution est principalement due à des facteurs réglementaires (hausse de la cotisation CNRACL, assurance du personnel). Elle témoigne de notre engagement à maintenir un service de proximité efficace pour tous.

Malgré les exigences budgétaires actuelles, notre stratégie reste claire. Maîtriser nos charges pour mieux investir tout en préservant la santé financière de notre collectivité sur le long terme.

Recettes de fonctionnement : 4 229 159,11€

1/ Dotation Globale de Fonctionnement : 53.12%

Les principales ressources de la commune sont composées des recettes fiscales et des dotations de l'état.

La dotation globale de fonctionnement qui constitue la principale dotation de l'état aux collectivités est composée d'une part forfaitaire et d'une part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

La dotation forfaitaire

Cette dotation évolue principalement selon 2 critères :

- ✓ La population
- ✓ La superficie

En 2025, la Dotation forfaitaire a diminué de -3.69% vs 2024.

Dotation Forfaitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant	1 043 425,00 €	1 049 292,00 €	1 055 077,00 €	1 055 439,00 €	1 097 272,00 €	1 056 795,00 €
Evol % N-1	0,64%	0,56%	0,55%	0,03%	3,96%	-3,69%

Dotation 2026 identique à 2025 : 1 056 795 €

Evolution de la Dotation forfaitaire :

Evolution de la Dotation en 2025



Les dotations de péréquation communale

Elles sont composées de 3 fractions :

➤ **DSU : Dotation Solidarité Urbaine**

- ✓ Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.
- ✓ Les communes sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources prenant en compte le potentiel financier moyen par habitant, la part de logements sociaux de la commune, la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement et le revenu moyen par habitant.
- ✓ En fonction de cet indice, la commune est classée dans le premier dixième des communes de 5 000 à 10 000 habitants, ce qui lui permet d'être éligible à la DSU.

➤ **DSR : Dotation Solidarité Rurale**

- ✓ La DSR procède d'une extension de la dotation du développement rural créée en 1992, à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples.
- ✓ La commune est éligible à la fraction « péréquation » en application du critère de potentiel financier par habitant
- ✓ Elle est éligible à la fraction « cible » comme appartenant aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions.

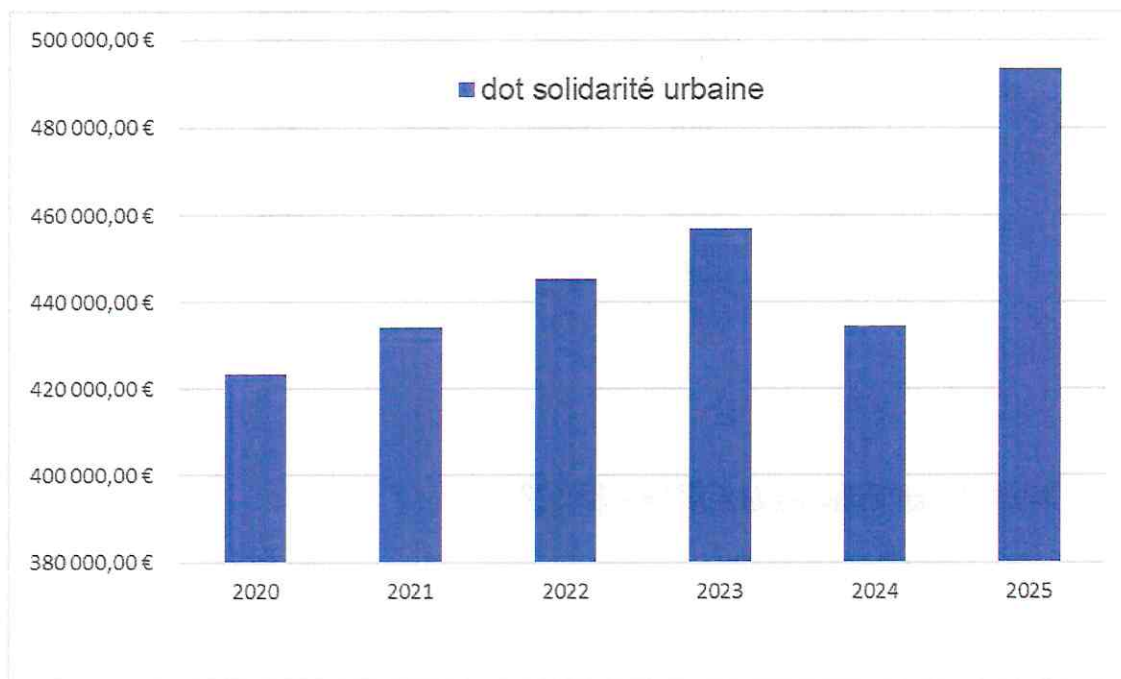
➤ **DNP : Dotation Nationale de Péréquation**

- ✓ Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.
- ✓ Le potentiel financier et l'effort fiscal sont les deux indicateurs pris en compte pour l'éligibilité.

La commune est éligible à ces dotations.

Evolution de la péréquation communale:

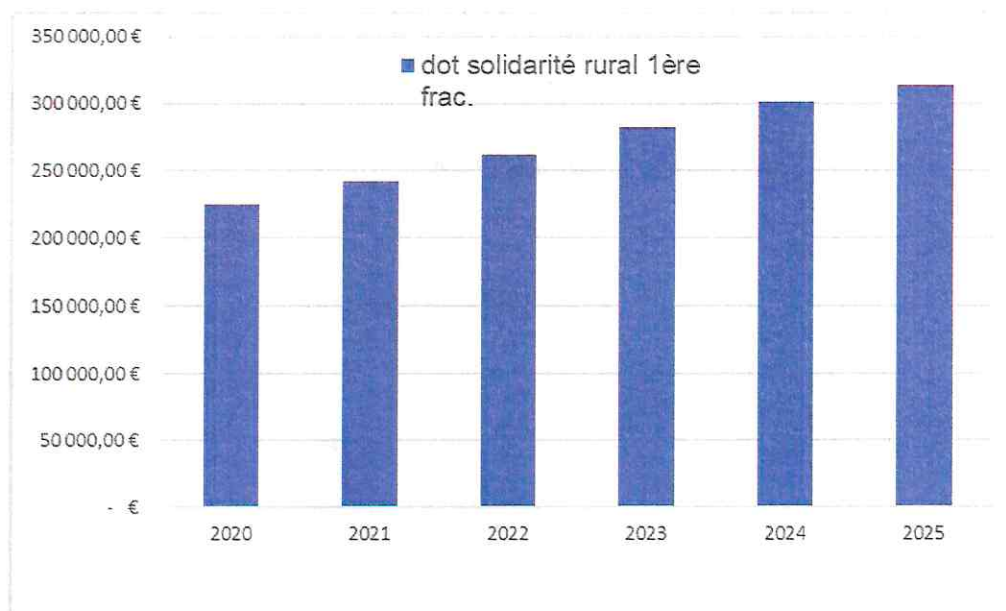
- ✓ La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) : **493 476€** en 2025. Elle a augmenté de 13,62% par rapport à l'année 2024.



Maintien en 2026 de la DSUCS à 493 476 €

- ✓ La dotation de Solidarité Rurale (DSR) : **313 702€** en 2025. Elle a évolué de 6.76% en 2025.

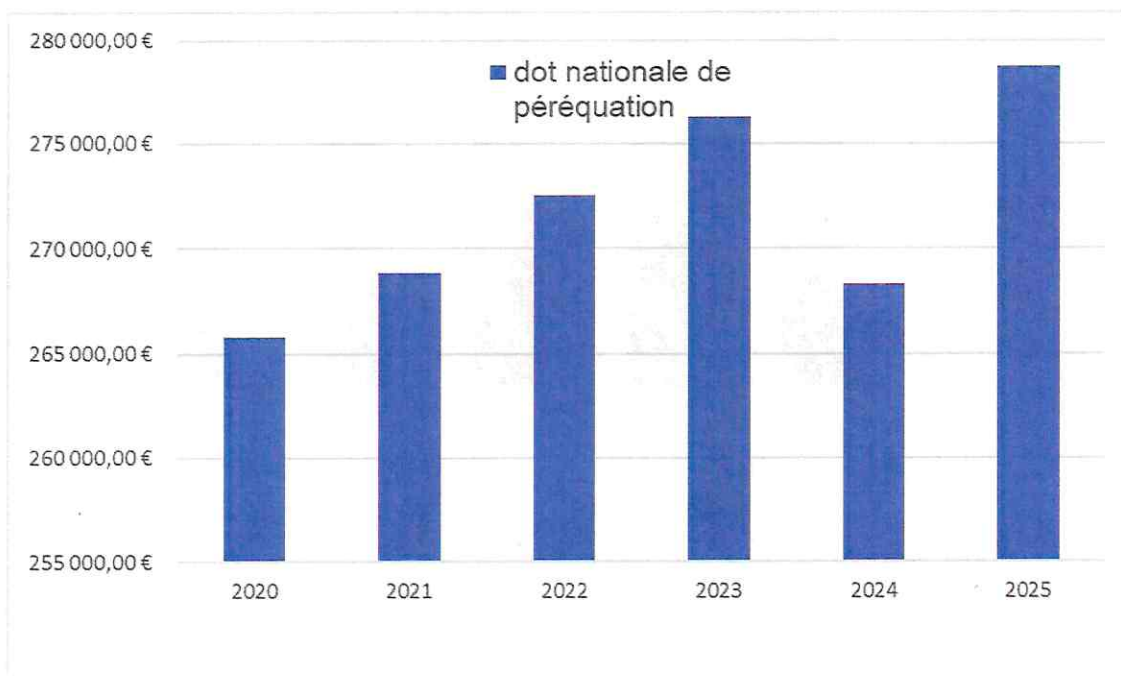
Evolution de la DSR :



Maintien en 2026 de la DSR à 313 702 €

Evolution de la DNP :

- ✓ La dotation Nationale de Péréquation (DNP) : **278 732€** en 2025. Elle a augmenté de 3.88% par rapport à 2024. La DNP devrait être analogue à celle de 2025.



Pas d'évolution en 2026

Cumul des dotations :

En 2025, nous constatons une augmentation de 1,98% des dotations totales de l'état par rapport à l'année 2024.



Evolution de la péréquation horizontale :

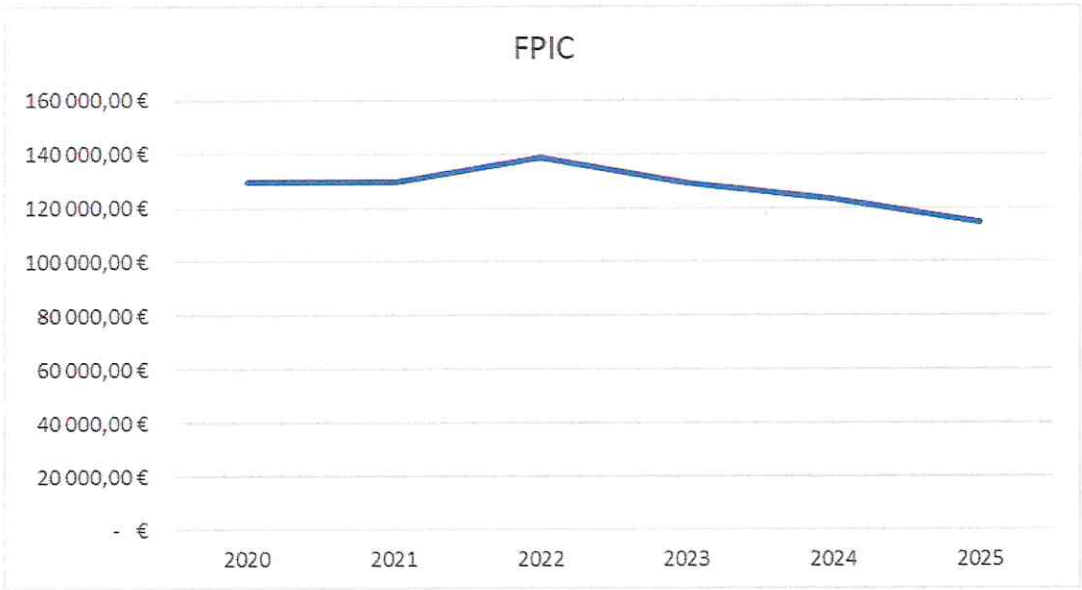
- ✓ Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il est mis en place depuis 2012. Ce fonds est perçu par les structures intercommunales et reversé pour partie aux communes membres sur la base d’une répartition votée par le conseil communautaire.

En 2025, la commune a perçu **114 543 €**. (-6.9% vs 2024)

Son montant estimé restera identique en 2026.

Maintien des Fonds en 2026

FPIC 2025 : 114 543 €

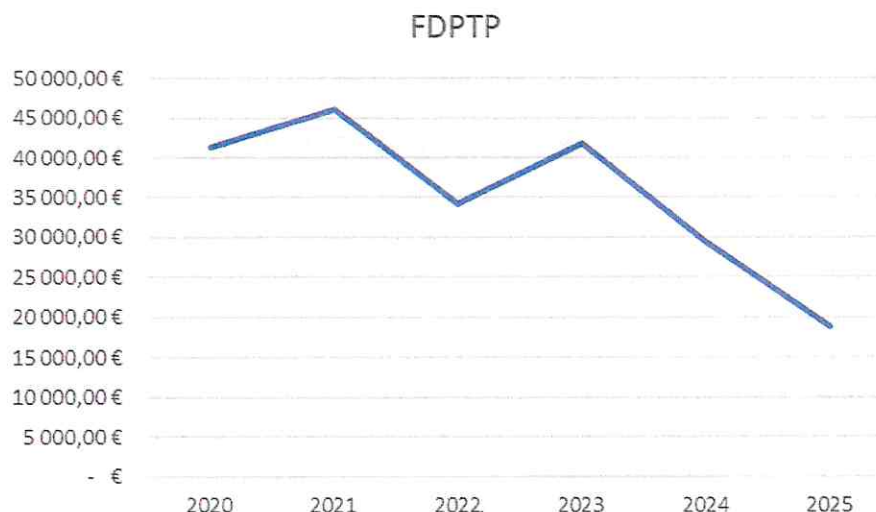


2/ Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Le F.D.P.T.P. montant en 2024 : **18 806,62 €**. Soit une diminution de 36%

Le FDPTP est utilisé comme variable d'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement.

F.D.P.T.P en 2026, suppression de la dotation



3/ Fonds de compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)

Le F. C. T. V. A est une dotation de l'Etat qui assure aux collectivités bénéficiaires une compensation à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Depuis 2022, la commune est concernée par l'automatisation du traitement du fonds.

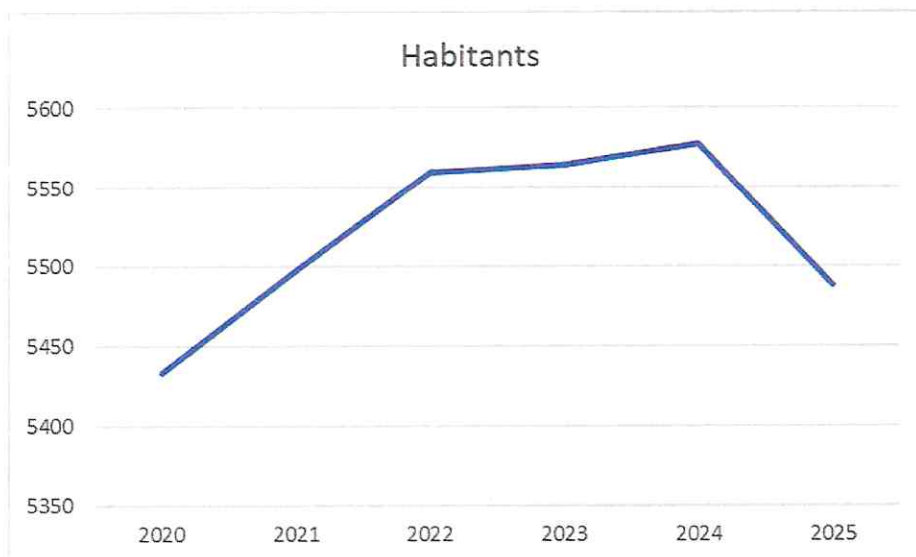
Maintien du taux de T.V.A de **16,404 %**.

L'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et réhabilitation des bâtiments publics.Soit pour Fenain:

753 954,30 x 16,404% = 123 678€ (sous réserve de vérification de l'éligibilité des dépenses)

C - Analyse de la situation financière et fiscale de la commune de Fenain

- Population Légale au 1^{er} janvier 2026 : 5 488 habitants vs 5 577 en 2025



Recettes de Fonctionnement

- **Fiscalité : 1 857 558€ en 2025**

Taxe foncière propriété bâtie 2024 : 25,67 %

Taxe foncière propriété non bâtie 2024 : 71,29 %

Le maintien des taux sera **proposé** au budget **2026**

- **Attribution de compensation** : elle est négative, nous devons verser en 2026 un montant de **54 975€** pour la participation **au SMTD**. Identique en 2025

- **Recettes versées par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille**

Nos politiques dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse sont inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse renouvelé en 2020 pour 4 ans.

En 2024, nous sommes sortis du dispositif de la CAF pour les prestations cantine et garderie.

Recettes perçues en 2025 pour l'ensemble des actions financées par la CAF :
22 494,52 €

- **Produits d'exploitation** : Maintien des tarifs 2025

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement :

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes.

Hypothèses retenues :

- Maintien des taux d'imposition 2025
- Maintien des dotations
- Maintien des produits de services (délibéré en novembre 2025)

Chap	Description	2021	2022	2023	2024	CA 2025	BP 2026
13	Atténuations de charges	106 175,95 €	135 865,45 €	104 771,00 €	60 205,01 €	97 16,25 €	50 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	144 802,06 €	203 972,26 €	290 958,13 €	281 132,38 €	290 438,94 €	250 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 929 637,85 €	2 000 772,68 €	2 121 655,78 €	2 168 216 ,53 €	2 218 250 €	2 220 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 236 380,32 €	2 350 141,12 €	2 366 030,67€	2 214 731,70 €	2 246 616,25 €	2 200 000,00€
75	Autres produits de gestion courante	38 391,71 €	27 737,49 €	31 757,83 €	54 349,42 €	33 635,73 €	25 000,00€
77	Produits exceptionnels	209 927,99 €	156 196,78 €	36 114,43 €	1 844,00 €	492,50 €	0€
	Total	4 665 315,88 €	4 874 685,78 €	4 951 287,84 €	4 780 479,04 €	4 886 549,67 €	4 745 000,00€

	2021	2022	2023	2024	CA Prév 2025
Dts de mutation	114 612,05 €	111 561,92 €	93 486,37 €	101 868 €	112 805,00 €

Les droits de mutation, ce sont les sommes encaissées pour toutes les transactions patrimoniales effectuées sur la commune.

Pour 2025, les transactions immobilières sont en augmentation par rapport à l'année 2024.

Les recettes des impôts ont légèrement augmenté avec la revalorisation des valeurs locatives de 1,7% en 2025.

Dépenses de Fonctionnement

Il est à rappeler que nous devons contenir les dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager des capacités financières pour :

- Rembourser une partie de la dette du capital de l'année N+1
- Assurer les investissements futurs

On observe une légère augmentation 1% des dépenses de fonctionnement

Quelques dépenses importantes.

➤ Chauffage :	+ 19,08 %
➤ Primes d'assurance :	+ 21,25 %
➤ Maintenance :	+ 23,43 %
➤ Honoraire avocat :	+ 59,07 %
➤ Cotisations URSSAF :	+ 11,12 %
➤ Cotisations Assurance Personnel :	+ 153,59 %
➤ Médecine du travail :	+ 46 %
➤ Service incendie :	+ 4,29 %

Dépenses de fonctionnement : 4 229 159,11 €

1/ Les frais de personnel : 2 303 736,86 €

Représentent 54,47 % des dépenses de fonctionnement (vs 51,70% en 2024) hors atténuations de charges. 52,17 % avec les atténuations de charges (vs 50,26% 2024).

Les charges de personnel restent la dépense majeure pour la commune.

La maîtrise de l'évolution de cette dépense reste indispensable si nous voulons obtenir des marges de manœuvres pour l'investissement et répondre aux besoins des administrés. Cependant, il faut tenir compte de l'évolution mécanique des grilles, de la revalorisation des grilles du 1^{er} janvier 2024 ainsi que des majorations éventuelles du point d'indice.

En 2026, la préparation du budget devra tenir compte des décisions suivantes :

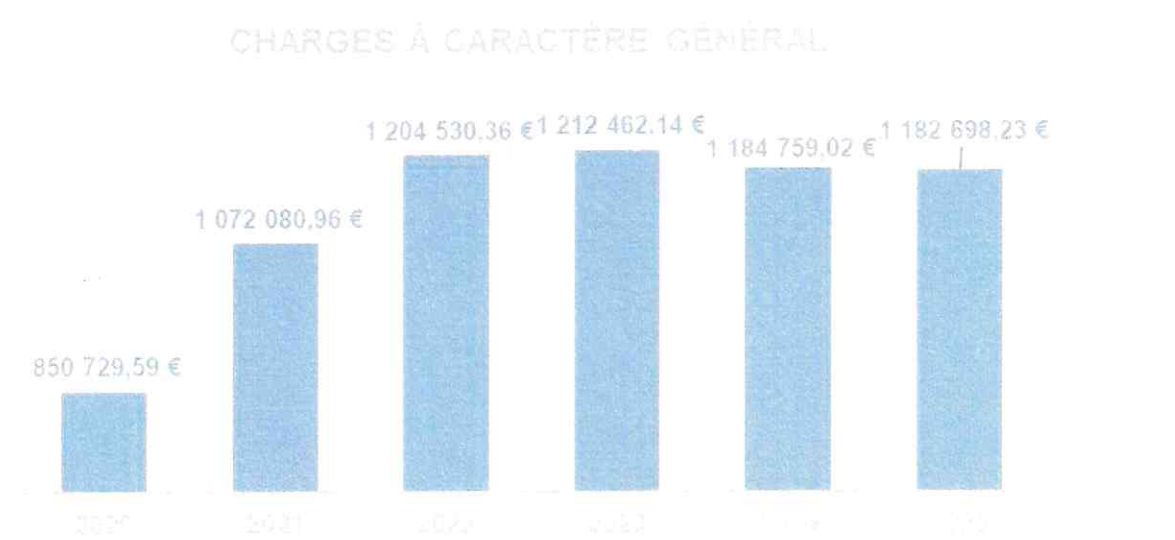
- Avancements de grades annuels
- Augmentation des cotisations employeurs (loi des finances 2026)

En 2026, la maîtrise rigoureuse des charges de personnel reste un objectif majeur.

2/ Charges à caractère général 1 182 698,23 €

C'est le deuxième poste de dépenses du budget de fonctionnement. L'objectif est de contenir ce poste de dépenses en préservant le niveau de qualité de prestation en poursuivant la recherche d'économies.

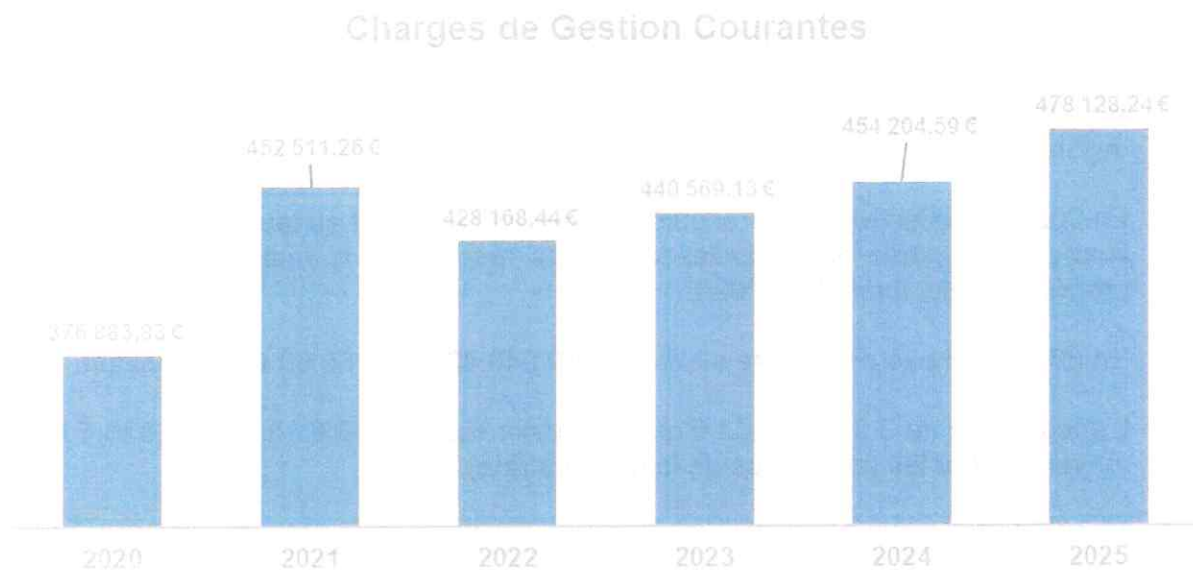
Les charges à caractère général ont diminué de 0,09 % en 2025.



3/ Les charges de gestion courantes

Augmentation des charges de gestion courantes de 4,87 % en 2025.

Evolution des charges de gestion courante :



4/ Les intérêts de la dette

Pour rappel, la ville a contracté 2 emprunts en 2018 au taux de 1,61% (fixe) afin de financer 3 projets :

- la construction d'une chaufferie biomasse et la rénovation énergétique de l'école Joliot Curie,
- la construction de la médiathèque
- la voirie de la rue Suzanne Lannoy.

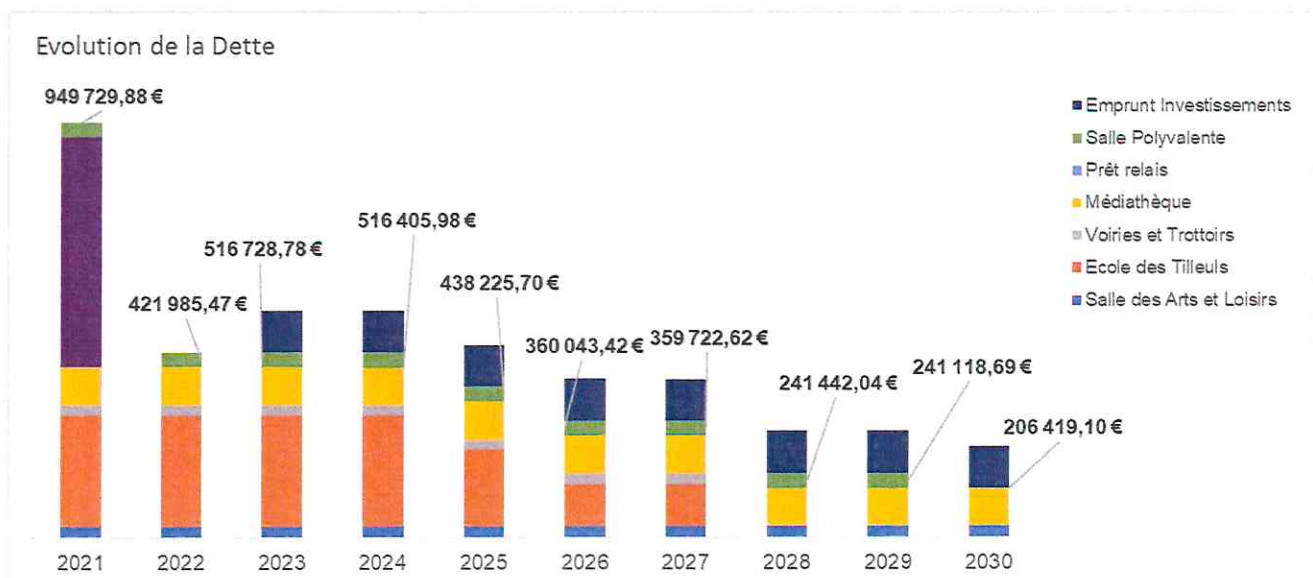
Un prêt relais a été souscrit en 2019 pour assurer la trésorerie communale dans l'attente de la perception des subventions et du FCTVA attendants aux projets de chaufferie et de médiathèque. Cet emprunt a été remboursé en 2021 (en violet dans le schéma ci-dessous).

En 2022, la collectivité a eu recours à un second emprunt au taux de 1,41% (fixe) pour financer une partie de l'enfouissement des réseaux et la réalisation des projets du programme électoral 2020-2026.

En 2026, l'annuité de la dette s'élève à 360 043,42 € soit 65,60 € par habitant.

L'encours est de 3 211 489,02 € au 1er janvier soit 585,18 € / habitant (836 € / hab en moyenne pour les communes de la même strate)

Evolution de l'endettement pluriannuel jusqu'à la fin du mandat (sans nouvel emprunt) :



D – Présentation des Réalisations 2025

Objet	Montant
LAVE VAISSELLE HOBART F515S POUR SALLE CROIX ROUGE	5 980,56 €
4 BACHES POUR STANDES	7 140,00 €
REFRIGIRATEUR ECOLE DES TILLEULS	279,00 €
ILLUMINATIONS DE NOEL	2 714,40 €
BARRIERE SELECTIVE ENTREE DU TERRIL	1 444,80 €
2 FLUTES TRAVERSIERE ECOLE DE MUSIQUE	870,00 €
REFRIGIRATEUR SALLE POLYVALENTE MBM A70TN	4 028,64 €
REFRIGIRATEUR SALLE POLYVALENTE	4 028,64 €
DESTRUCTEUR A PAPIER KOBRA METAL	631,68 €
CASIER VESTIAIRES POUR ECOLES TILLEULS, POTEAUX E	2 706,17 €
TABLES POUR CANTINE TILLEULS ET POTEAUX	1 212,00 €
2 TABLES CLEMENCE PLATEAU RECTANGLE ECOLE DU ROND	254,16 €
ONDULATEUR SERVEUR MAIRIE	1 558,80 €
RENAULT KANGOO 2 EF-374-HN	10 873,44 €
TOTEM BIENVENUE AU TERRIL AGACHE	4 495,84 €
PLAN PARCELLAIRE RUE MARCEL CACHIN	1 362,00 €
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE 15 RUE JULES FERRY	1 548,00 €
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE 7 RUE JULES GUESDES	2 376,00 €
TRAVAUX ELECTRICITE ECOLE DU ROND POINT	3 708,68 €
TRAVAUX REMPLACEMENT PORTE MAISON DE NOTRE HISTOIR	2 940,90 €
TRACAGES DES TERRAINS SALLE DE SPORTS	5 318,40 €
CASE DE COLOMBARIUM	930,00 €
P3-TOUS BAT.COMMUNAUX	21 339,49 €
ALARME INCENDIE ECOLE CURIE	6 110,18 €
TRAVAUX ALARME INCENDIE ECOLE CURIE	6 248,28 €
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BAES SA	7 810,43 €
SIGNALISATION D13 - CHANGEMENT REGIME DE PRIORITE	2 824,80 €
RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	56 724,00 €
SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DANS LA VILLE	29 715,90 €
MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES P	1 621,50 €
AMENAGEMENT DE LA CITE AGACHE	35 366,70 €
AMENAGEMENT DE LA CITE AGACHE	211 204,66 €
AMENAGEMENT DE LA CITE AGACHE	32 072,65 €
MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES P	853,50 €
MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES P	1 621,50 €
COORDINATION SPS AMENAGEMENT DE LA CITE AGACHE	240,00 €
MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	2 133,60 €
AMENAGEMENT DE LA CITE AGACHE	7 176,00 €
ETUDE DE SOL G2AVP +G2PRO CONSTRUCTION D'UN CLUB H	5 310,00 €
Integration ETUDE PRE PROGRAMMATION PRESBYTERE	3 528,10 €
DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB AVANT DEMOLITION VESTIAIR	1 480,40 €
AMO CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE ET CLUB HOUSE	34 200,00 €
DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB AVANT DEMOLITION VESTIAIR	921,60 €
TRAVAUX ALARME INCENDIE ECOLE CURIE	3 576,00 €
ANNONCE MOE CONSTRUCTION DU NOUVEAU CLUB HOUSE	108,00 €
ETUDE STRUCTURE DU VIDE SANITAIRE ECOLE POTEAU	2 880,00 €
MISSION D'ACCOMPAGEMENT PRE OPERATIONNEL PRESBYTERE	14 280,00 €
MISSION PRE OPERATIONNEL PRESBYTERE	17 220,00 €
DIAGNOSTIC SALLE DU CONSEIL MAIRIE	5 160,00 €
ESSAIE HAP/AMIANTE RUE PERRY ET CACHIN	9 119,76 €
AMO RESORPTION DES FRICHES EN CENTRE-BOURG	2 700,00 €
CREATION D'UNE AIRE DE JEUX PARC DU CANIVEAU	74 683,14 €
PUBLICATION POUR LA CREATION D'UN PARC URBAIN	108,00 €
RESORPTION DE FRICHES EN CENTRE-BOURG	9 378,00 €
ANNONCE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE FER	864,00 €
AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE	10 095,04 €
TRAVAUX ELECTRICITE 7B RUE JULES GUESDES	666,00 €
TRAVAUX ELECTRICITE 15 RUE JULES FERRY	666,00 €
AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE	10 095,04 €
AMO RESORPTION DES FRICHES EN CENTRE-BOURG	25 200,00 €
ETUDE DE SOL CREATION DU PARKING RUE FERRY	3 480,00 €
RESORPTION DE FRICHES EN CENTRE-BOURG	448,48 €
DIAGNOSTIC PLOMB 15 RUE JULES FERRY	450,00 €
DIAGNOSTIC PLOMB + HAP 7 RUE JULES GUESDES	2 190,00 €
Acquisition ANNONCE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREA	108,00 €
DEMONTAGE DU BRANCHEMENT D'EAU 15 RUE JULES FERRY	1 005,02 €
DEMONTAGE DU BRANCHEMENT D'EAU 7B RUE JULES GUESDE	1 005,02 €
DEMONTAGE DU BRANCHEMENT D'EAU 7 RUE JULES GUESDE	1 005,02 €
	731 395,92 €

L'autofinancement

Il est souhaitable dans ce domaine que l'excédent des recettes de fonctionnement continue de progresser pour faire face à minima au remboursement annuel du capital de la dette.

En 2026, le capital de dette à rembourser sera de **360 043,42 €**.

F – Balance 2025

	Mandats	Titres	Solde (Résultat de l'exercice)
Fonctionnement	4 229 159,11 €	4 886 549,67 €	+657 390,56 €
Investissement	1 119 122,18 €	1 938 500,30 €	+ 819 378,12 €

Résultat de clôture 2024 :

Fonctionnement : 1 606 790,12 € + 657 390,56 € = **2 264 180,68 €**

Investissement : 1 126 396,31 € + 819 378,12 € = **1 945 774,43 €**

Soit un total de 4 209 955,11 € pour le fonctionnement et l'investissement

Pour mémoire, le résultat de clôture 2024 était de : 1 606 790,12 € en fonctionnement et 1 126 396,31 € en investissement.

G – Projet de recettes d'investissement 2025

FCTVA 2025 :

$753\,954,30 \times 16,404\% = 123\,678\,€$

Taxe d'aménagement : 30 000 €

Avec l'excédent 2025 total et les recettes attendues, le disponible est de **4 363 633,11 €**.